



Blonay, le 1^{er} novembre 2024

**Préavis N° 25-2024 concernant la révision
partielle des statuts de l'Association Sécurité
Riviera**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 29 octobre 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 25-2024,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (64 oui, 2 non et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'accepter le présent préavis (Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera) et de son annexe, selon la nouvelle teneur mentionnée dans les articles 4 - Membres, 10 - Composition du Conseil intercommunal, 19 - Composition du Comité de Direction et 34 - Répartition des charges entre les communes;
- d'octroyer un effet « rétroactif » à l'entrée en vigueur de la révision précitée, qui est fixée au 1er janvier 2025.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 octobre 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier



Ariane Wunderli